

ASSEMBLÉE NATIONALE

LE PRÉSIDENT

PARIS, LE 30 NOV. 2010

Monsieur le Président,

Dans le contexte de la crise économique et monétaire, la mise en place d'un « semestre européen », décidée par le Conseil européen, vise à renforcer sensiblement la coordination des politiques budgétaires des Etats membres, pour la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance. Cette procédure nouvelle, qui s'appliquera dès 2011, constitue un pas essentiel vers le gouvernement économique de l'Union.

Impliquant les décisions budgétaires des Etats, la coordination renforcée décidée au niveau de l'Union doit associer étroitement les parlements nationaux, compétents au premier chef dans ce domaine.

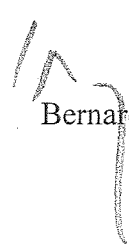
Cette association des parlements passe en premier lieu, dans chaque Etat, par un suivi parlementaire renforcé des décisions prises par les gouvernements dans le cadre du « semestre européen », notamment du contenu des programmes de stabilité transmis aux institutions communautaires. Elle doit à mon sens se traduire également par un dialogue approfondi avec le Parlement européen en matière budgétaire, afin de promouvoir une cohérence d'ensemble des politiques budgétaires, dans le cadre des orientations stratégiques adoptées par le Conseil européen au début de chaque année.

Pour concrétiser ce nécessaire dialogue budgétaire entre le Parlement européen et les parlements nationaux, il me semble opportun de prévoir la tenue d'une réunion interparlementaire annuelle, une « Conférence budgétaire », réunissant les présidents des commissions chargées du budget des parlements et les présidents des commissions concernées du Parlement européen, qui pourrait être organisée au Parlement européen en mai, après la transmission des programmes de stabilité nationaux.

Je souhaiterais que cette proposition puisse être prise en compte par la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne que vous présiderez en avril prochain.

J'informe également le Président Jerzy Buzek de cette proposition.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Bernard ACCOYER

Monsieur André FLAHAUT
Président de la Chambre des Représentants
B-1008 Bruxelles
BELGIQUE